

Mot de l'économe

Je suis heureux de vous présenter L'ÉCONOMAT EN BREF, une initiative de notre nouvelle vérificatrice de paroisses, Mme Nathalie Taillandier. J'espère son contenu facilitera votre travail au quotidien et vous permettra de sauver du temps. Bonne lecture!

Marc Fabi, économe

PRÉSENTATION

Depuis le 5 juin dernier, le département de l'économat s'est adjoint une nouvelle responsable qui prend la relève d'Hubert Lezoma à la vérification des paroisses.

Mme Nathalie Taillandier

Nathalie a une connaissance du milieu des fabriques grâce à sa fonction de présidente de l'assemblée de la fabrique Notre-Dame-du-Mont-Carmel depuis plus de cinq ans. Cette fabrique a vécu l'ajout de communauté, la fermeture et la vente d'églises puis l'intégration à un nouveau secteur pastoral.

De plus, son expérience professionnelle en gestion administrative et comptabilité a été acquise auprès de différentes PME manufacturières et de services depuis plus de 35 ans.

Nathalie est grandement engagée comme bénévole dans sa paroisse, depuis 15 ans, et y accomplit différentes tâches. Elle agit notamment comme responsable des communications, soutien à l'administration, catéchète, membre des comités pour les activités de financement et pour la gestion des cimetières.

REMERCIEMENTS

Nous remercions M. Hubert Lezoma pour son implication et son travail à titre de vérificateur des paroisses. Nous lui souhaitons du succès pour son retour aux études.



RESTEZ À L'AFFUT!

FORMATIONS

INVITATION - 20 OU 21 SEPTEMBRE

ASSURANCES POUR TOUS

PRÉSENTÉES PAR LA MUTUELLE

OBLIGATIONS ET ASTUCES

PRÉSENTÉES PAR LE DIOCÈSE-ÉCONOMAT

POUR QUI?

**ASSEMBLÉE DE FABRIQUE/CONSEILS DE GESTION
SECRÉTAIRES ET COMPTABLES**

FORMATION SUR LOGICIEL SAGE

Nous sommes à préparer une formation, qui aura lieu en août, pour l'**utilisation de SAGE**. Cette première formation s'adresse à ceux qui répondent OUI à l'une des questions suivantes:

1. Je comprends difficilement les notions de débits / crédits.
2. Je suis dépourvu, car je ne comprends pas l'impact de mes actions dans SAGE.
3. Je ne comprends pas la différence entre comptabilité d'exercice et de caisse.

Places limitées, informez-vous!

Besoin d'une formation, nommez-le! À venir "les cimetières" et leur gestion.



LES "NE PAS" OUBLIER

RÉSOLUTION REQUISE... OU PAS?

Au niveau des finances, une résolution doit être effectuée pour tout mouvement d'argent nécessitant l'autorisation de l'assemblée de fabrique.

Toute nomination d'un responsable, exemple d'un comité, d'un suivi particulier, devrait faire l'objet d'une résolution.

Pour toute dépense de **10 000 \$ et plus**, une copie de la résolution votée doit être transmise à l'**économe** pour **approbation préalable**.

ADMINISTRATEUR - MODIFICATION

Il est important d'**aviser la chancellerie** dès qu'un changement, un départ ou un changement de position survient en lien avec les administrateurs d'une fabrique. De plus, une élection doit avoir lieu, selon la Loi sur les fabriques *article 40*, dans les 60 jours suivant le départ d'un marguillier qui ne complète pas son mandat.

Le président et le vice-président sont nommés par l'archevêque, s'il quitte, il doit présenter sa démission par écrit à l'archevêque.

On doit aussi penser à mettre à jour le registre des entreprises. Depuis 2023, le permis de conduire est requis pour chaque membre afin d'effectuer les enregistrements au gouvernement.



**NOS
COORDONNÉES**

819-563-9934 // 215

COMPT.PAROISSE@DIOCÈSEDESHERBROOKE.ORG